

Le 15 OCT 2019

N/Réf : GP / SF / VA

NOTE DE SERVICE N°2019/43

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directrices, Directeurs, chefs de services et Responsables d'activité et d'équipe

Objet : Candidature pour la constitution des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020. Comme pour chaque scrutin électoral, des agents municipaux seront appelés à tenir un bureau de vote. Afin de pouvoir constituer les bureaux de vote, il est procédé à un recensement des personnes qui souhaitent se porter volontaires. Les personnes intéressées devront s'inscrire en retournant le document ci-joint.

Je vous précise que les bureaux de vote devraient être ouverts de 8H00 à 18H00. Les agents devront être présents en Mairie à compter de 7H15.

Les heures supplémentaires effectuées seront rémunérées ou pourront donner lieu à récupérations à hauteur de 150% sous réserve des nécessités de service. Dans ce dernier cas, le visa du chef de service sera alors nécessaire.

Le Directeur Général des Services,


Gautier POUPON
GP

ÉLECTIONS MUNICIPALES - CANDIDATURE

*Document à transmettre à Valérie AUVRAY
Responsable du Service des Affaires Administratives*

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Direction / Service :

Se porte volontaire à la tenue d'un bureau de vote, à l'occasion des élections municipales qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Je souhaite participer au scrutin ☐ du 15 mars et/ou ☐ du 22 mars

☐ a déjà participé à la tenue d'un bureau de vote

☐ a déjà participé à la tenue d'un bureau de vote

☐ a déjà reçu une formation à la tenue d'un bureau de vote

☐ n'a jamais participé aux élections

☐ Je souhaite que les heures effectuées me soient rémunérées

☐ Je souhaite récupérer les heures effectuées

Signature de l'agent, le

Visa du Directeur / Chef de service, le.....
si demande de récupération des heures